

Postulat : Limitation à 30km/h : accélérons le processus pour une bonne santé des montain.e.s !

Rappelez-vous, la période du semi-confinement au printemps 2020, nous avons pu découvrir les routes calmes, sans bruit de circulation. Mais ça n'a pas duré, fini les routes apaisées, la période de calme. Les nuits et réveils paisibles n'auront durés que quelques semaines.

Et s'il ne devait pas en être ainsi ?

Le 29 avril 2020 à l'occasion de la Journée internationale contre le bruit, 22 médecins vaudois, provenant de partis politiques différents, avaient lancé un appel à toutes les communes et villes à s'engager pour réduire le bruit routier. Cette prise de position de médecins nous rappelle que le bruit est un problème important pour la santé. Le Dr Lainey, du Centre lausannois de médecine du sommeil, l'expliquait dans le *24 Heures* du 29 avril 2020¹ « nous avons des preuves que le bruit a un impact sur la santé, et que le trafic routier et aérien en est la cause majeure ». Le bruit, en particulier la nuit, trouble le sommeil avec des conséquences tels que l'insomnie, la fatigue, le stress, l'irritabilité, mais aussi des problèmes cardiaques et d'hypertension. Ainsi, comme dirigeant.e.s vous avez une responsabilité, et devez agir ?

D'ailleurs, pourquoi ne pas agir ? Car on le sait, il n'y a pas que le bruit généré par la circulation qui est néfaste, il y a également la pollution et les accidents. Ainsi la diminution de la vitesse a de nombreux bienfaits indirects pour la santé : cette diminution favorise la mobilité active qui d'ailleurs ne demande qu'à se développer avec l'adoption de moyens de transport autres que les voitures individuelles, elle limite la pollution de l'air, améliore la capacité pulmonaire et le sommeil, diminue le nombre d'accidents et améliore la sécurité, en particulier des enfants. Dans de nombreuses villes et leur périphérie, le printemps sans voiture a aussi permis de faire découvrir les joies du vélo, et surtout sans prendre de risques.

Lausanne a tenté des essais à la satisfaction des riverains, et est en passe de généraliser dans la ville cette baisse de vitesse ainsi que la nuit sur les grands axes. Chavannes s'est également lancé dans un projet de mobilité plus adaptée et plus lente, et que dire des villes comme Berne et Zurich et même Paris ! pourquoi le Mont, voisine de Lausanne et ville justement en développement ne continuerait-elle pas sur sa lancée ?

Le cadre légal actuel permet aux communes de réduire les limites de vitesse à 30 km/h pour toutes les zones où le bruit dépasse les valeurs limites ou alors pour des raisons de sécurité des usagers. D'autre part, le Tribunal Fédéral a confirmé l'introduction du 30 km à l'heure dans sa jurisprudence, comme mesure efficace et économiquement viable pour lutter contre la pollution sonore.

Un certain nombre de zones limitées à 30 km/h émergent dans notre commune, comme au Grand Mont, et la zone des Martines est en passe d'y arriver. C'est donc le moment d'aller plus loin et d'étendre ces limitations à d'autres quartiers, il y a un gain en sécurité et une limitation du bruit.

Ainsi je désire relayer les propositions de ces médecins à généraliser des limitations de la vitesse de 30 km/h à l'intérieur des localités.

Pour que nous ayons l'occasion de pouvoir continuer à avoir des nuits calmes et reconstituante et des quartiers ou piétons, cyclistes et voitures se partagent les rues, je demande à la Municipalité d'établir un rapport afin d'examiner comment généraliser la limitation de la vitesse à 30 km/h dans notre

¹ <https://www.24heures.ch/vaud-regions/collectif-medecins-lutte-bruit/story/17787778>

commune à toutes les zones où il est possible de le faire. En particulier, la Municipalité examinera la possibilité de développer de nouvelles limitations de trafics.

Dans notre commune, deux zones sont particulièrement bruyantes en raison du fort trafic automobile : la route de Lausanne et la route de la Blécherette. Elles sont à 50 km/h la journée et devraient pouvoir passer à 30km/h **durant la nuit**, sachant qu'il y a une possibilité légale pour les tronçons à 50 km/h de les faire passer la vitesse **de nuit** à 30 km/h.

En fait, les routes présentent toujours des dangers liés au trafic routier. Il est indispensable que les enfants puissent aller à l'école par leur propre moyen en cheminant à pieds, à vélo ou en trottinette et cela sans danger. Le risque et la gravité d'un accident routier augmente fortement avec la vitesse du véhicule et ceci déjà à 50 km/h, tout comme la quantité de polluants émis augmente avec la vitesse et la qualité de l'air correspondante se détériore. De plus, le Plan Climat du canton encourage à une diminution de la vitesse, donc moins de carburant et de pollution.

Pour que nous ayons l'occasion de pouvoir continuer à profiter du calme et de plus de sécurité, je demande à la Municipalité d'établir un rapport qui examinera comment généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h dans notre commune à toutes les zones où il est possible de le faire.

- 1. Particulièrement bruyantes en raison du fort trafic automobile en particulier la nuit sur les 2 axes principaux traversant notre commune : La route de Lausanne et la route de la Blécherette deviennent route à 30 km/h durant la nuit, par exemple de 21h à 06h. et cela même si la concentration en habitant.e.s est moins importante qu'au centre-ville.*
- 2. Toutes les routes et chemins de notre commune peuvent présenter des dangers liés au trafic routier, notamment pour les enfants, mais aussi pour tous les piétons et les cyclistes de plus en plus nombreux. A 30 km/h, selon le BPA, les accidents graves, voir mortels, sont diminués de moitié. Le 30 km/h devrait devenir la norme à l'intérieur de la commune*

Je voudrais encore préciser qu'une motion a été déposée au niveau fédéral afin de d'étudier l'impact de l'abaissement de la vitesse à 40km/h et 30km/h, dans l'espace urbain et péri urbain, ceci en prenant en compte non seulement la pollution et le bruit, mais aussi le nombre et la gravité des accidents. Cette demande afin de pouvoir adapter les lois cantonales sur la circulation.

Je demande que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

Et d'ores et déjà je remercie la Municipalité pour cette étude qui va directement dans le sens de la prévention des accidents et de la promotion de la santé des montaines et des montains, cela d'ailleurs se combine bien avec le label « Commune en santé » et le futur Plan climat communal.

Catherine Roulet et consorts

Le Mont, le 20 septembre 2021